



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 489-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE le *Règlement no 489-2024 modifiant le règlement 468-2023 sur la tarification pour l'année 2024* a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	18 juillet 2024
Dépôt du règlement :	18 juillet 2024
Adoption :	20 août 2024
Entrée en vigueur :	28 août 2024

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante, sous la rubrique « règlements » : <https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/>

Le présent règlement entrera en vigueur le 28 août 2024.

Fait à Sainte-Adèle, le 28 août 2024

Mylène Perrier,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Korell Morin soussigné(e), de la ~~Municipalité~~ de ville d'Estérel certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 29 AOUT 2024, entre 10 h et 16 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 AOUT 2024